

DEL2026-147

N° 26 09 24

Rapporteur : Laurence VAUSSY

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville de l'agglomération havraise

Association Havraise pour l'Accueil, la Médiation et l'Insertion (AHAM)

. Subvention - Versement – Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat de Ville de l'agglomération havraise 2024/2030, la Ville d'Harfleur a validé deux secteurs de veille active (SVA) dont les habitants bénéficient de la mobilisation d'actions spécifiques qui viennent s'ajouter aux actions de droits commun de l'État et des autres signataires.

La Ville d'Harfleur travaille avec l'Association Havraise pour l'Accueil, la Médiation et l'Insertion (AHAM) qui met à disposition un écrivain public, une matinée par semaine.

Celui-ci qui a pour mission d'aider les habitants dans leurs démarches usuelles ou pour tout autre besoin relatif à l'écriture ou au montage de dossiers.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **autorise le versement de la participation communale 2026 à l'Association Havraise pour l'Accueil, la Médiation et l'Insertion (AHAM), 17 rue Anfray, 76600 Le Havre, à hauteur de 2 050 € pour l'année 2026.**

Inscription budgétaire : Compte : 65748 - Fonction : 338

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.